

ARRÊTÉ N°2022-266
ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION
DE FONCTION
À Monsieur Frédéric BRECQUEVILLE
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Le Maire de la Commune de Mézières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-23 qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'arrêté n°2020-214 du 5 juin 2020 portant délégation de fonction au profit de Monsieur Frédéric BRECQUEVILLE,

Considérant la mise à jour des délégations entre conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'ensemble des délégations accordées à Monsieur Frédéric BRECQUEVILLE par arrêté précité du 5 juin 2020 lui sont retirées.

ARTICLE 2 :

Cette décision prend effet au jour de signature du présent arrêté, soit le 31 mars 2022.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Affiché sur les panneaux administratifs,
- Publié sur le site internet de la commune,
- Adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie,
- Adressé au Trésorier municipal
- Notifié à l'intéressé



Fait à Mézières Sur Seine, le 31 mars 2022

Le Maire, Franck FONTAINE

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le
Notification le 31/03/2022
M. Frédéric BRECQUEVILLE